

Délibération n°D20240010

Rapporteur : Marc LETURGIE

Service : Espaces Paysagers

Secrétaire de séance : Michaël DESTOMBES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le PREMIER FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 23, 24 Hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 25/01/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET (2), Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANÇOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Charles MARBOT	a donné délégation à	Stéphane FRADIN
	Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANÇOIS

ABSENTS : Joaquina WEINBERG, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier «Adoption des décisions prises par le Maire»

(2) Arrivé au dossier «Adoption ordre du jour»

OFFRE DE CONCOURS - CRÉATION D'UNE PASSERELLE SUR LE RUISSEAU "LA GOUYNE"

VU les dispositions de l'instruction budgétaire M 57 qui stipulent qu'une participation financière accordée à une autre commune pour la réalisation d'un équipement doit être comptabilisée comme un investissement amortissable ;

VU le budget municipal 2024 voté le 21/12/2023 et les crédits disponibles au chapitre 204 ;

VU la demande de participation présentée par la commune de GINESTET pour la rénovation d'une passerelle reliant les deux communes GINESTET et BERGERAC ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 22 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un concours financier peut être octroyé à une autre commune pour le financement ou l'exploitation d'un équipement commun, sous réserve de l'accord des conseils municipaux concernés ;

CONSIDÉRANT que le montant total de cette participation estimé à 13 370,20 € HT soit 16 044,23 € TTC ne doit pas dépasser la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de ce concours ;

CONSIDÉRANT que la participation sollicitée à la commune représente 10 % du montant des travaux (HT) envisagés ;

CONSIDÉRANT le prévisionnel de travaux de la commune de GINESTET porté ci-dessous :

CONSIDÉRANT que cet équipement, par son caractère singulier, constitue un atout majeur et nécessaire pour le développement touristique du territoire bergeracois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** une subvention d'équipement pour les travaux de reconstruction de la passerelle située entre les communes de GINESTET et BERGERAC, à hauteur de 10 % du montant (HT) des travaux, dans la limite fixée par les textes ;
- **DE PRÉCISER** que cette somme de 1 337,02 € HT sera versée en une seule fois à la fin des travaux sur présentation de pièces justificatives de paiement validées par Monsieur le Trésorier ;
- **D'AFFECTER**, le moment venu cette dépense sur la ligne budgétaire 204/2041412 du budget en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention liant les communes de GINESTET et BERGERAC et tous les avenants et pièces ultérieures.

Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 01/02/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **5 - FEV, 2024**

et de l'affichage en date du **5 - FEV, 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Michaël DESTOMBES



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD